

REGLEMENT DES ETUDES

SOMMAIRE

Introduction	2
Section 1. L'offre de formation	3
LES PRATIQUES COLLECTIVES	3
L' Eveil Musical.....	3
Les Pratiques Collectives Initiales (PCI)	3
Les Pratiques Collectives Spécialisées (PCS)	3
Les Ateliers	3
LES PRATIQUES INSTRUMENTALES ET VOCALES (PI-PV)	3
LES FORMATS DE COURS.....	3
Les cours d'Eveil Musical.....	3
Les cours de Pratiques Collectives Initiales (PCI)	4
Les cours de Pratiques Collectives Spécialisées (PCS)	4
Les ateliers.....	4
Les cours de Pratique Instrumentale ou Pratique Vocale (PI ou PV)	4
Section 2 - Les Coursus.....	5
EVEIL MUSICAL.....	5
L'éveil 1	5
L'éveil 2 instrumental	5
DOMAINE MUSIQUE	5
FORMATION GENERALE	5
L'initial.....	5
Le premier cycle.....	5
Le deuxième cycle.....	5
Le troisième cycle	6
PARCOURS PERSONNALISE	6
Section 3- Evaluations.....	7
EPREUVES.....	7
1 ^{er} Cycle : L'AEM (Attestation d'Etudes Musicales)	7
2ème Cycle : Le BEM (Brevet d'Etudes Musicales)	7
3ème Cycle : Le CEM (Certificat d'Etudes Musicales).....	8
Section 4 - Les élèves et leurs parents : droits et devoirs.....	9
TABLEAU DES PARCOURS	10
ANNEXE	11

Introduction

La formation de l'artiste musicien au sein de l'EMILA se veut globale. L'ensemble des enseignements qu'elle dispense est transversal, interactif et travaillé en équipe pédagogique. La pratique musicale de l'élève s'articule principalement autour de trois situations d'apprentissage dans lesquelles il pourra, en fonction de son investissement, construire et enrichir dans le temps son **expérience artistique**.

Ce présent document précise les repères d'études et les modalités qui baliseront son parcours artistique à l'école de musique. Il suit rigoureusement les directives du Ministère de la Culture, en particulier le Schéma National d'Orientation Pédagogique 2008 et le Schéma Départemental de la Haute Garonne. *(Vous en trouverez des extraits en annexe de ce document).*

Ce présent règlement n'est pas figé, il reflète un souci constant de l'équipe pédagogique d'organiser au plus juste l'**expérience artistique** de chaque élève.

Section 1. L'offre de formation

LES PRATIQUES COLLECTIVES

L' **Eveil Musical** pour les enfants en maternelle de 3 à 5 ans

Les Pratiques Collectives Initiales (PCI)

Le cours de Culture et Pratique Musicale (**CPM**) à partir de 6 ans

La chorale à partir de 15 ans

L'ensemble de percussions à partir de 15 ans

Les Pratiques Collectives Spécialisées (PCS)

l'Orchestre

les groupes de Musiques Actuelles (MAC)

les ensembles de guitares

l'ensemble vocal

la musique de chambre

les ensembles de percussions

Les Ateliers

Jazz, improvisation, percussions, body tape....

LES PRATIQUES INSTRUMENTALES ET VOCALES (PI-PV)

Les Claviers : Piano, Piano Jazz, Orgue, Accordéon

Les Cordes : Violon, Violoncelle

Les Guitares : Guitare Classique, Guitare Electrique, Guitare Basse

Le Chant : Chant Lyrique, Chant Musiques Actuelles

Les Vents : Clarinette, Saxophone, Flute Traversière, Trompette

Les Nouvelles Technologies : Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

LES FORMATS DE COURS

Les cours d'Eveil Musical

Ils permettent à de jeunes enfants de découvrir la musique, de vivre ensemble avec différents supports comme la voix, le corps et un instrumentarium de choix adapté à leur âge et leur morphologie (petites percussions, violon/alto).

En fin d'année est présenté un spectacle musical permettant aux enfants de se produire sur scène, de participer à une réalisation musicale collective et aux parents d'apprécier le travail de l'année scolaire.

Les cours de Pratiques Collectives Initiales (PCI)

Ils sont **d'une part**, un cours collectif de Culture et Pratique Musicale (CPM) qui est une situation d'apprentissage au même titre que la Pratique Instrumentale ou Vocale : on y fabrique de la musique. Ce cours respecte les préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. Diverses activités y sont développées : jouer, écouter, improviser, s'échauffer, créer, ou construire un projet. La motivation de l'élève, son autonomie, son sens critique, son goût musical et son oreille progresseront pour nourrir durant toute sa formation son **expérience artistique**.

Ils sont **d'autre part**, deux pratiques d'ensemble proposées aux adolescents et adultes à partir de 15 ans et inscrits en « hors cursus » : l'ensemble percussions ou la chorale.

Les cours de Pratiques Collectives Spécialisées (PCS)

Ils sont des pratiques d'ensemble proposées au plus tard la troisième année du premier cycle (voir section 2 cursus). Le choix de l'élève s'effectue en concertation avec l'équipe pédagogique.

Les ateliers

Ils sont des pratiques collectives ponctuelles ou régulières qui pourront être proposées par l'équipe pédagogique, en fonction des besoins et ou de la motivation des élèves.

Le cours de Pratique Instrumentale ou Pratique Vocale (PI ou PV)

Il est une situation d'apprentissage en pédagogie de groupe de 3 ou 4 élèves. Une difficulté d'emploi du temps l'autorise en pédagogie individuelle et de façon dérogatoire.

La nature de l'effectif d'une classe ainsi que l'évolution de l'effectif d'un cours peut également justifier un cours, entre trente minutes et une heure, en pédagogie individuelle (voir section cursus).

Les enseignants de chaque discipline pourront proposer à leurs élèves des cours ponctuels durant lesquels ils travailleront accompagnés par un professeur de piano/orgue de l'EMIVA. L'objectif de ces cours est de préparer les différentes manifestations (auditions, spectacles, évaluations), et de travailler l'écoute polyphonique.

Section 2 - Les Cours

EVEIL MUSICAL

L'éveil 1

de 3 à 4 ans, en petite et moyenne section, l'enfant suit un cours de 45 minutes.

L'éveil 2 instrumental

de 4 à 5 ans, en moyenne et grande section, l'enfant suit un cours de 45 minutes avec instrument mis à disposition par l'EMIVA pendant les séances.

En fin d'année est présenté un spectacle musical permettant aux enfants de se produire sur scène, de participer à une réalisation musicale collective et aux parents d'apprécier le travail de l'année scolaire.

DOMAINE MUSIQUE

FORMATION GENERALE

L'initial

de 6 à 8 ans, en CP et CE1, l'élève suit en Musique un cours d'une heure de **Culture et Pratique Musicale**. Il suit également un cours d'une heure de **Pratique Instrumentale ou Vocale** en pédagogie de groupe. Une difficulté d'emploi du temps justifie un cours de trente minutes en pédagogie individuelle et de façon dérogatoire. La nature de l'effectif d'une classe ainsi que l'évolution de l'effectif d'un cours peut également justifier un cours de trente minutes en pédagogie individuelle.

Le premier cycle

A partir de 8 ans, en CE2, mais également ouvert aux adultes, l'élève entre en 1er cycle qui comprend, pour les deux premières années, deux situations d'apprentissage distinctes : un cours de **Culture et Pratique Musicale** d'une heure et quart ou une heure trente et un cours de **Pratique Instrumentale ou Vocale** en pédagogie de groupe d'une heure.

Une difficulté d'emploi du temps justifie un cours instrumental ou vocal de trente minutes en pédagogie individuelle et de façon dérogatoire. La nature de l'effectif d'une classe ainsi que l'évolution de l'effectif d'un cours peut également justifier un cours de trente minutes en pédagogie individuelle.

- Au plus tard à partir de la 3ème année du 1er cycle une nouvelle situation d'apprentissage vient enrichir l'expérience de l'élève : la **Pratique Collective Spécialisée**.

Le deuxième cycle

Après avoir validé sa fin de 1er cycle par une évaluation (*Attestation d'Etudes Musicales AEM voir section 3*), l'élève rentre en 2nd cycle. Il suit un cours de **Culture et Pratique Musicale**

d'une heure et demie, un cours de **Pratique Collective Spécialisée** et un cours de **Pratique Instrumentale ou Vocale** en pédagogie de groupe d'une heure et demie.

Une difficulté d'emploi du temps justifie un cours instrumental ou vocal de quarante-cinq minutes en pédagogie individuelle et de façon dérogatoire. La nature de l'effectif d'une classe ainsi que l'évolution de l'effectif d'un cours peut également justifier un cours de quarante-cinq minutes en pédagogie individuelle.

Le troisième cycle

Après avoir validé sa fin de 2nd cycle par une évaluation (*Brevet d'Etudes Musicales BEM voir section 3*), l'élève entre en 3ème cycle. Il suivra un cours de **Pratique Collective Spécialisée**, un cours de **Culture et Pratique Musicale** et un cours de **Pratique Instrumentale ou Vocale** d'une heure et demie en pédagogie de groupe. Une difficulté d'emploi du temps justifie un cours instrumental ou vocal d'une heure en pédagogie individuelle et de façon dérogatoire. La nature de l'effectif d'une classe ainsi que l'évolution de l'effectif d'un cours peut également justifier un cours d'une heure en pédagogie individuelle.

PARCOURS PERSONNALISE

Le hors cursus, ou parcours personnalisé, s'adresse à **trois types de publics** :

L'élève adolescent ou adulte à partir de 15 ans, primo arrivant à l'EMILA souhaitant s'initier à la musique, se verra proposer deux situations d'apprentissage distinctes et indissociables :

- **un cours de Pratique Instrumentale ou Vocale** en pédagogie de groupe d'une heure. Une difficulté d'emploi du temps justifie un cours de trente minutes en pédagogie individuelle et de façon dérogatoire. La nature de l'effectif d'une classe ainsi que l'évolution de l'effectif d'un cours peut également justifier un cours de trente minutes en pédagogie individuelle.
- **un cours de Pratique Collective Initiale** au choix entre Culture et Pratique Musicale, ensemble de percussions ou chorale.

L'élève adolescent ou adulte à partir de 15 ans, expérimenté, diplômé d'un autre établissement ou autodidacte, se verra proposer deux situations d'apprentissage distinctes et indissociables :

- **un cours de Pratique Instrumentale ou Vocale** en pédagogie de groupe d'une heure. Une difficulté d'emploi du temps justifie un cours de trente minutes en pédagogie individuelle et de façon dérogatoire. La nature de l'effectif d'une classe ainsi que l'évolution de l'effectif d'un cours peut également justifier un cours de trente minutes en pédagogie individuelle.
- **un cours de Pratique Collective Initiale ou Spécialisée.**

L'enfant de moins de 15 ans, ayant obtenu l'AEM ou le BEM à l'EMILA, pourra également se voir proposer ce cursus en accord avec l'équipe pédagogique.

N.B. : une Pratique Collective Initiale ou Spécialisée seule est possible.

Section 3- Evaluations

Elles portent sur l'ensemble des expériences artistiques de l'élève. Elles sont réalisées :

- **de façon continue** au travers du dossier de l'élève consultable en fin d'année par tous les acteurs de sa formation.
- **de façon formative** à dates diverses sous forme de projets internes à la classe ou de spectacles appréciés par l'équipe pédagogique à l'intérieur du cycle.
- **de façon normative** à la fin de chacun des cycles au travers d'épreuves internes et départementales (BMD-Brevet Musical Départemental) et sanctionnées par une Attestation d'Etudes Musicales pour le premier cycle (AEM) un Brevet d'Etudes Musicales pour le second cycle (BEM) et un Certificat d'Etudes Musicales pour le troisième cycle (CEM)

EPREUVES

L'équipe pédagogique est légitime et en charge d'évaluer toutes les épreuves de fin de chaque cycle. Toutefois, un jury extérieur pourra être constitué pour des raisons pédagogiques.

1^{er} Cycle : L'AEM (Attestation d'Etudes Musicales)

UE Pratique Collective

Validation par l'équipe pédagogique d'une pratique collective.

UE Culture et Pratique Musicale

Validation de l'UE par l'obtention du Brevet Musical Départemental (BMD) ou en interne.

UE instrument

- deux pièces de styles différents : l'une choisie par l'enseignant référent, l'autre par l'élève.
- une épreuve d'autonomie ou un déchiffrage.
- une épreuve de création : une improvisation ou une composition ou un arrangement ou une production interdisciplinaire
- un entretien avec l'équipe pédagogique.

Les 3 UE sont nécessaires pour l'obtention de l'AEM.

2^{ème} Cycle : Le BEM (Brevet d'Etudes Musicales)

UE Pratique Collective

Validation par l'équipe pédagogique d'une pratique collective.

UE Culture et Pratique Musicale

Validation de l'UE par l'obtention du Brevet Musical Départemental (BMD) ou en interne.

UE Instrument

- Deux pièces de styles différents : l'une choisie par l'enseignant référent, l'autre par l'élève.
- Une épreuve d'autonomie ou un déchiffrage.
- Une épreuve de création : une improvisation ou une composition ou un arrangement ou une production interdisciplinaire
- Un entretien avec l'équipe pédagogique.

Les 3 UE sont nécessaires pour l'obtention du BEM.

3ème Cycle : Le CEM (Certificat d'Etudes Musicales)

UE Pratique Collective

Validation par l'équipe pédagogique d'une pratique collective.

UE Culture et Pratique Musicale

Validation de l'UE par une évaluation en interne.

UE Instrument

- Deux pièces de styles différents : l'une choisie par l'enseignant référent, l'autre par l'élève.
- Lecture à vue ou épreuve d'autonomie.
- Une épreuve de création : une improvisation ou une composition ou un arrangement ou une production interdisciplinaire.
- Un entretien avec l'équipe pédagogique.

Une partie de l'UE Instrument pourra être évaluée lors d'une restitution publique sous la forme d'un concert, d'une conférence illustrée, d'un spectacle interdisciplinaire, un projet personnalisé qui conclura les études musicales de l'élève à l'EMIVA N.Bonay.

Les 3 UE sont nécessaires pour l'obtention du CEM.

Section 4 - Les élèves et leurs parents : droits et devoirs

En s'inscrivant à l'EMILA l'élève et ses parents s'engagent à :

- **assister à tous les cours et respecter impérativement les horaires des cours** du parcours dans lequel ils sont inscrits et ce durant toute l'année scolaire suivant le calendrier de l'Education Nationale.
- **prévenir et justifier toute absence**, par courriel, auprès de l'administration emila.accueil@ccla31.fr. Toute absence non justifiée fera l'objet d'un courrier aux parents; sans suite, le directeur peut convoquer les parents et décider de l'exclusion ou non de l'élève concerné, en concertation avec l'équipe pédagogique.
- **suivre le parcours de leur enfant**, le soutenir dans sa pratique.
- **prendre régulièrement contact avec ses enseignants**, qui l'informeront de son évolution au sein de l'école de musique.
- **participer aux différents projets éducatifs culturels et artistiques** pour lesquels il est sollicité et assister aux répétitions nécessaires.
- **se procurer dans un délai raisonnable tout le matériel nécessaire** demandé par l'équipe pédagogique : instrument, recueils pédagogiques, matériel spécifique à la discipline.
- **être en possession de son matériel à chaque cours.**
- **pratiquer régulièrement pendant la semaine.**

La pratique individuelle de **plusieurs instruments** est soumise aux nombres de places disponibles dans chaque classe. Le Directeur décide de la pertinence de la demande de l'élève en concertation avec l'équipe pédagogique.

Toute demande de changement d'enseignant, dans la même discipline et en cours de cursus doit être faite par écrit au Directeur de l'EMILA. Il nécessite l'accord des deux enseignants concernés et du Directeur.

Afin d'assurer au mieux une liaison entre les différents enseignants de l'élève, parents et équipe pédagogique, enfants et équipe pédagogique, le choix du **classeur unique** s'est imposé. Il est demandé à chaque élève de l'apporter à chacun de ses cours au sein de l'école.

TABLEAU DES PARCOURS

	EVEIL	INITIAL	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3	Parcours Personnalisé
DUREE	1 à 2 ans	1 à 2 ans	3 à 5 ans	3 à 5 ans	2 ans	2 ans renouvelable
AGE	Enfants de 3 à 5 ans	Enfants de 6 à 7 ans	Adultes et Enfants à partir de 8 ans			Adultes et Adolescents à partir de 15 ans
CONTENU	1 atelier d'éveil de Durée : 45 mn	1 cours de CPM Durée : 1h00 + 1 cours instrumental ou vocal de 1h00 en pédagogie de groupe ou de 30 mn individuel *	1 cours de CPM Durée : entre 1h15 et 1h30 + 1 cours instrumental ou vocal de 1h00 en pédagogie de groupe ou de 30 mn individuel * + 1 pratique collective Spécialisée, au plus tard la 3 ^{ème} année	1 cours de CPM Durée : 1h30 + 1 cours instrumental ou vocal de 1h30 en pédagogie de groupe ou de 45 mn individuel * + 1 pratique collective spécialisée	1 cours de CPM Durée : 1h30 + 1 cours instrumental ou vocal de 1h30 en pédagogie de groupe ou de 1h00 individuel * + 1 pratique collective spécialisée	1 cours de pratique collective initiale ou spécialisée (selon le niveau) + 1 cours instrumental de 1h00 en pédagogie de groupe ou de 30 mn individuel *
EVALUATION	Evaluation continue	Evaluation continue	AEM	BEM	CEM	Evaluation continue

*Une difficulté d'emploi du temps justifie un cours instrumental ou vocal en pédagogie individuelle et de façon dérogatoire. La nature de l'effectif d'une classe ainsi que l'évolution de l'effectif d'un cours peut également justifier un cours de durées variables (30mn-45mn-60mn) en pédagogie individuelle.

ANNEXE

«Extraits» du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement de la Musique

TITRE I – Les enjeux spécifiques du Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement de la Musique

-

- **Mettre l'accent sur les pratiques collectives et l'accompagnement**

Enfin, poursuivant l'effort déjà entrepris, il est nécessaire de consolider la place réservée aux pratiques collectives afin qu'elles s'affirment comme centrales. Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future. En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage.

- **Globaliser la formation**

Que l'on ait choisi un cursus complet ou un parcours spécifique, il est important d'éviter la segmentation des apprentissages en créant, entre eux, des liens nécessaires. La conception de la formation musicale doit être globale pour être cohérente. Mais la conduite d'une telle démarche n'est pas toujours simple à élaborer. Elle est cependant fondamentale dans la construction des compétences. La formation doit en effet garantir un socle fondateur, nourri d'une diversité d'expériences et de parcours, y compris par l'apport d'autres arts.

- **Favoriser les démarches d'invention**

Parmi les enjeux pédagogiques qui apparaissent comme prioritaires aujourd'hui, les démarches liées à l'invention (écriture, improvisation, arrangement, composition) constituent un domaine important de la formation des instrumentistes et des chanteurs. Elles ne devraient pas être différées, mais faire l'objet d'une initiation dès le 1^{er} cycle. L'ouverture aux dimensions technologiques du traitement du son en fait partie également.

TITRE II – L'organisation pédagogique : cursus et évaluation

1 – Principes généraux sur les cursus

La formation musicale dans l'enseignement initial repose de manière continue sur une formation aux pratiques musicales à la fois collectives et individuelles. Ces pratiques, pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, s'entourent des connaissances culturelles nécessaires.

Dans ce cadre, les établissements ont l'initiative de la structuration de leur enseignement en fonction de leurs ressources, de leur histoire et de leur réflexion présente. L'organisation en cycles repose sur une expérience maintenant confirmée par les établissements. Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie.

Dans cet esprit, le schéma national d'orientation pédagogique cherche aujourd'hui à mieux appréhender les réponses aux besoins et aux modes d'acquisition de chaque tranche d'âge. Certaines disciplines doivent aussi faire l'objet d'approches spécifiques. Ainsi, il est toujours proposé que chaque cycle marque les grandes étapes de la maturité des élèves.

2 – Orientation et modalités de chaque cycle

1^{er} cycle : Phase d'engagement dans une pratique instrumentale ou vocale

L'horaire hebdomadaire s'établit dans une fourchette comprise entre 2h et 4h et sur une durée moyenne de quatre ans (plus ou moins un an) pour tenir compte de la maturité et des rythmes différents d'acquisition.

Pour le 1^{er} cycle, le nouveau schéma d'orientation pédagogique s'inscrit dans la continuité du précédent schéma. Rappelons que les contenus et démarches de ce cursus privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. Ils mettent en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptés à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle. La poursuite de ces objectifs convient particulièrement à l'accueil des enfants débutants.

Recommandations :

La pratique instrumentale ou vocale est dès le début collective et s'adjoint peu à peu la pratique individuelle en fonction des acquisitions nécessaires à la réalisation musicale et à la progression de l'élève. La priorité est donnée aux démarches fondées sur l'oralité. Un dispositif de « classe unique » peut également être mis en place.

On sera attentif à :

- Un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture,
- Une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée,
- Une démarche forte vis-à-vis de la création et des répertoires contemporains adaptés et de toutes esthétiques,
- L'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant.
- La mise en place de filières de formation au chant pour les enfants, la voix pouvant être l'instrument choisi comme domaine d'approfondissement.

Pour permettre des acquisitions durables en vue d'une pratique autonome, le 1^{er} cycle trouve un premier aboutissement au cours ou à la fin du 2nd cycle. Il constitue cependant, une première expérience cohérente d'une pratique musicale personnelle.

Dans le cas d'un début d'études musicales au moment de l'adolescence ou au plus tard à l'âge adulte, ces mêmes objectifs doivent être envisagés dans des dispositifs adaptés à la maturité acquise, au projet de l'élève et au domaine de formation envisagé. La conception des objectifs, des démarches, de la durée du cycle et des modalités de l'évaluation continue devient spécifique.